

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2025

Présents : BERNARD A. / ASCARI S. / LEOUZON P. / PELLEGRIN R./ STOFFT N./ VINCENT J. / ROUSSON L. / RIOU J./ TEILHAS-BALME V.

Excusés : CHEVAT L. / BAUDRAND M. / BARDINE L. / GRANDJEAN L.

Alain BERNARD ouvre la séance du Conseil Municipal, présente le compte rendu du mois de septembre. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

✓ Multi Accueil

Le bâtiment est opérationnel et l'accueil ALSH pour les vacances de la Toussaint a pu avoir lieu sur place. Quelques « ajustements » ont dû se faire au fil de l'eau (resserrement d'un boulon de la banque chaude par exemple). Un bilan sera fait à l'issue de cette première session, en présence de M. BOUCHON. Remarque des dames de service : l'espace cuisine est mal agencé, il manquerait un retour de plan de travail, M. BOUCHON a effectué un devis à l'entreprise MATAL, dont le montant s'élève à 16000 € HT. (un deuxième devis a été demandé à ECOTEL Montélimar, moins élevé). La commune a déjà assuré le coût global de l'opération ; une solution alternative moins onéreuse est certainement possible. Par exemple, placer la desserte à la place d'un nouveau meuble d'angle, S. ASCARI pense que le sujet sera abordé au bilan. La PMI a exigé le changement des poignets de trois fenêtres, l'ajout de serrure s'est révélé nécessaire à la conformité du bâtiment.

L'ALSH a aménagé l'espace avec beaucoup de mobilier, des tables ont été installées dans le hall d'accueil, au droit des alarmes. L'accueil des parents s'est fait dans le hall côté cour, sous l'auvent, alors qu'un aménagement spécifique d'un bureau a été réalisé dans l'espace de rangement avec ajout téléphonie et Wifi. Les élus s'interrogent sur ce surameublement puisqu'il a été dit que le bâtiment devait servir à d'autres associations. Ce sujet sera abordé avec M. BOUCHON lors du bilan.

Entretien chauffage : S. ASCARI rappelle que la garantie de l'installation Chauffage ne prendra effet que si un entretien annuel est réalisé, soit par une entreprise spécialisée soit par les employés. Un cahier de maintenance devra être complété à chaque visite. A. BERNARD propose tout simplement le changement des filtres papier chaque année, les factures feront foi, ce système sera plus économique et fiable. Les employés devront quand même consigner leur vérification des disconnecteurs lors de leur passage.

✓ Ecole

Le 1^{er} Conseil d'école de cette année scolaire a eu lieu à St Vincent de Barrès : 168 élèves sont présents dans le RPI 60 à St Vincent (2 TPS / 18 PS / 19 MS / 21 GS), 48 à St Bauzile (23 CP / 25 CE1) et 60 à St Lager (24 CE2 / 16 CM1 / 20 CM2). Professeures à St Lager : Ambre PERGE CM2, qui assure toujours les cours d'anglais, Nathalie DE OLIVEIRA CM1, et Stéphanie ROUSSEAU, CE2, qui reprend le poste de directrice. Des évaluations ont eu lieu début d'année, ils sont excellents à St Bauzile et conformes à St Lager. Un premier bilan du niveau des élèves en 6^{ème} issus du RPI est satisfaisant.

Liste des projets 2025/2026 : intervenant harcèlement, chants de noël, séances de baskets, cinéma, intervention technicien rivière, cours d'anglais, voyage itinérant sur 2 jours en vélo, piscine St Lager en juin.

Les écoles primaires vont faire l'objet d'études (comme au collège) et doivent définir chacun un projet d'établissement. Ce travail supplémentaire semble inutile mais obligatoire. Le 2^{ème} conseil d'école aura lieu le 3 mars à St Bauzile.

Demande de S.ROUSSEAU : les tables et sièges ergonomiques de la classe ne semblent plus donner satisfaction aux élèves et parents, certains sont invités à amener des coussins du fait de mal de dos. La commune se charge de faire faire des devis pour remplacer ce matériel qui a plus de 30 ans.

✓ Personnel

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. A St Lager Bressac, le RIFSEEP a été validé en 2017 par délibération. Il se décompose en deux parties l'IFSE (prime mensuelle réservée aux stagiaires et titulaires) et le CIA (accordé annuellement à tous les agents, s'ils remplissent deux critères, en place depuis 4 mois minimum et en activité au mois de décembre. Il s'agit à présent d'actualiser cette délibération sans augmenter le montant de l'IFSE mais en intégrant le nouveau grade catégorie B. Le CIA n'a jamais été non plus augmenté (150 € / temps plein) La commission propose de prévoir une hausse de 50 € (afin de s'ajuster notamment au pouvoir d'achat qui a évolué au cours de ces 8 dernières années) La commission propose aux membres présents le CIA à 200 €/temps plein. A l'unanimité, le CM valide ce nouveau montant.

Angélique ANDRE a fait valoir une demande de disponibilité pour une année à compter du 1^{er} janvier 2026. Le poste qu'elle occupe est de 17h30, dont 14h en mairie/semaine (deux x 7h les lundi et jeudi) et une augmentation de son temps de travail en tant que responsable de la régie piscine (mise en place, commande, encadrement du personnel, comptes) du 15 juin au 31 août. M.me SAGNARD Victoria, titulaire depuis le 1^{er} janvier 2024 sur un poste d'adjoint administratif à 17h30 est intéressée pour compléter son temps de travail, Un contrat à durée déterminée lui sera proposé pour la durée de cette disponibilité, les deux agents travailleront en binôme les mois de novembre et décembre afin de relayer les connaissances liées à ce poste et l'organisation du travail sera étudié.

Gatien SPRUYTTE, Agent technique en CDD, s'est blessé au cours du WE, il est en arrêt de travail jusqu'au 5 novembre.

Information du CDG07 : Les collectivités territoriales sont / seront ainsi contraintes de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents dans le domaine :

- ✗ de la prévoyance – garantie maintien de salaire / invalidité - à compter du 01^{er} janvier 2025 ;
- ✗ de la santé – mutuelle santé – à compter du 01^{er} janvier 2026.

Pour rappel, la commune participe depuis 2005 à la garantie prévoyance pour ces agents et depuis 2011, à la mutuelle santé. Au 1er janvier 2025, cette participation facultative s'élevait à 40 % du montant de la cotisation.

La MNT, mutuelle nationale territoriale de la FPT, évolue. La collectivité adhère à la convention de participation en prévoyance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche depuis plus de 20 ans, De ce fait, elle propose aux agents de participer à une protection sociale complémentaire en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité.

Cette convention de participation, ayant pris effet à compter du 01^{er} janvier 2020, pour une durée initiale de 6 ans, devait parvenir à son terme le 31 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration du CDG07 a fait le choix, compte-tenu du contexte législatif et réglementaire incertain dans le domaine de la protection sociale complémentaire, de ne pas mettre en œuvre de consultation pour établir une nouvelle convention de participation en Prévoyance qui prendrait effet au 01^{er} janvier 2026. Le CDG07 a décidé de proroger d'une année supplémentaire la convention de participation. L'échéance de celle-ci est ainsi repoussée au 31 décembre 2026. Cette prorogation s'accompagnera d'une augmentation des taux de cotisation à compter du 01^{er} janvier 2026 motivée par une sinistralité croissante.

Ainsi, le taux applicable aux agents de notre collectivité adhérant à cette convention de participation à compter du 01^{er} janvier 2026 sera fixé comme suit :

La collectivité a choisi la formule 2 (TBI + NBI + RI) : 1,54% TTC.

Risques statutaires :

La Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, réunie le vendredi 4 juillet 2025, a jugé l'offre de CNP ASSURANCES/RELYENS, économiquement viable et acceptable sur la base des critères d'attribution du marché, et a choisi de retenir cette offre.

- ✓ **Durée du contrat** : 4 ans – 1^{er} janvier 2026/31 décembre 2029
- ✓ **Contrat souscrit en capitalisation**
- ✓ **Délai de déclaration des sinistres** : 120 jours sur l'ensemble des risques
- ✓ **Garantie des taux 2 ans** (01/01/2026 au 31/12/2027) sauf évolution réglementaire qui impactera les garanties et prestations à verser.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion et selon les modalités proposées ci-dessus ; autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

- ✓ PLU

Le 23 octobre dernier a eu lieu la troisième et dernière permanence du Commissaire Enquêteur M. COUVERT, qui a déposé en mairie ce jour un pré-rapport. Il souhaite que la commission Urbanisme puisse analyser ces éléments avant la fin de semaine. Le maire propose de réunir la commission urbanisme jeudi soir pour prendre connaissance des remarques de M. COUVERT ainsi que du Cabinet d'urbanisme URBARCHI,

Le rapport définitif sera validé au CM de novembre ou de début décembre (dès sa réception).

- ✓ Divers

Chaufferie de Brune : l'entretien annuel a eu lieu ces jours, il faudra envisager des aménagements pour le silo et changer également le barijet de la porte.

M. ASCARI a été interpellé par un riverain voisin qui se plaint des arbres du jardin limitrophe à la maison médicale. La commune a les coordonnées de ce propriétaire, il sera communiqué à cette personne.

PISCINE : Compte rendu de Pierre LEOUZON, une liste des travaux à effectuer a été validée par la commission, notamment le changement des dalles des plages. Un premier devis a été produit par la scé E26 pour environ 35 000 € (béton désactivé). De même, de la terre sera acheminée par brouette à chenille sur le terrain enherbé car les racines des mûriers ont soulevé et bosselé la plage. Parallèlement à cette opération, un système d'arrosage automatique sera installé. Un devis sera demandé à la scé IRRIGARONNE. Les deux portails (petit portillon côté camping et grand portail côté plage enherbée sont à réparer : changement gonds / réparation serrure. Electricité : intervention d'Antoine LEFEBVRE. Tableau distribution chlore automatique : à étudier avant l'été.

Stade : l'arrosage automatique est à remettre en état. Une opération d'ensemble serait souhaitable : piscine, stade et Multiaccueil. P. LEOUZON ajoute que les tables et bancs placés dans l'un des vestiaires devront trouver une place autre, A. BERNARD propose de les entreposer dans la cave sous la mairie. Il se charge de demander aux agents de prévoir de la place.

Fibre optique : S. ASCARI présente trois devis pour le raccordement à la fibre pour toutes les installations communales. (Sctés ARA / LECLERE / ATS Communication, sous traitant d'Orange) Le devis le moins disant semble le plus intéressant, le commercial propose des solutions téléphoniques très satisfaisantes pour le secrétariat, la piscine, la salle des fêtes et ces changements entraîneraient une baisse de facturation de 50 %. Il est décidé de retenir la société ATS Communication et d'engager les travaux.

Camping : Les travaux avancent, la pose du placo s'achève mercredi, l'électricien revient semaine 45. Et M. Yannick COMBE interviendra à la mi-novembre pour finir le chantier. Les nouvelles menuiseries ont été commandées à la menuiserie PONSSERRE au Pouzin.

Maison Médicale : deux nouvelles praticiennes se partagent la salle de M. BARDON, un problème de déplacement de Box a du être réalisé ces jours par un électricien.

Demande de subvention : lecture du courrier de Mathilda ANDRE, étudiante en 2ème année de BTS en gestion de la Nature, elle a créé avec 4 autres camarades l'association « Philesia », pour les aider à financer un voyage au Costa Rica afin de sensibiliser les citoyens à la sauvegarde des tortues marines vulnérables à la pollution plastique. Le CM décide d'allouer à l'association une subvention de 100 euros.

Demande de stage de Sophie DELUBAC du 5 au 30 janvier 2026, elle est en reconversion professionnelle et a démarré une formation avec l'AFPA, organisme de formation pour adulte, en secrétariat. Le CM accepte à l'unanimité sa demande.

Dépôts sauvages aux abords des containers : R. PELLEGRIN se plaint de l'état déplorable des lieux de dépôt des OM, matelas, meubles, pneus ... ; les agents municipaux ont beau ramasser régulièrement, les encombrants se multiplient. De nombreuses plaintes sont à noter également à Brune, lieu de grand passage.

Roues de voitures : pneus et jantes à détacher, un devis sera demandé à Guillaume RIOU, en vue de déposer les pneus en déchetterie et les jantes chez un ferrailleur.

Visite de l'usine ALTO au Pouzin : P. LEOUZON propose d'organiser une visite, plusieurs élus y sont favorables.

Banc en pierre au droit de l'église : il sera réparé par les employés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.